

Bordereau de signature

DEL2017_0201



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	11/11/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	13/11/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-11-13)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

VILLE DE NOISIEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2017_ 0201

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix novembre, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 02 novembre 2017, s'est assemblé au lieu extraordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. Mathieu VISOVIC, Maire de Noisiel nouvellement élu.

PRÉSENTS : M. VACHEZ, M. DIOGO, Mme NATALE, M.SANCHEZ, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M. VISOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG, M. RATOUCHE, Mme NEDJARI, M. BEAULIEU, Mme BEAUMEL, Mme CAMARA, Mme JULIAN, M. FONTAINE, Mme DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA, Mme MONIER, M. NYA NJIKÉ, Mme ROTOMBE, M. CALAMITA, Mme COLLETTE, M. BARDET, Mme VICTOR, M. ROSENMAN, M. DRAMÉ, Mme PELLICOLI, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, Mme BOUHENNI.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. NGUYEN qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI.
Mme PHAM qui a donné pouvoir à M. DRAMÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain FONTAINE

Point n° 5 : Demande d'honorariat pour Monsieur Daniel VACHEZ, Maire de Noisiel de 1980 à 2017 auprès de Madame la Préfète de Seine et Marne



VU l'article L.2122-35 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'honorariat des Maires,

CONSIDÉRANT que Monsieur Daniel VACHEZ, Maire de Noisiel de 1980 à 2017, remplit les conditions pour bénéficier de la qualité de Maire honoraire, celle d'avoir cumulé au moins 18 (dix huit) années de mandats et de n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation définitive entraînant l'inéligibilité,

CONSIDÉRANT que Monsieur Daniel VACHEZ a cessé d'exercer ses fonctions de Maire de Noisiel après acceptation de sa démission par Madame la Préfète de Seine-et-Marne par courrier du 31 octobre 2017,

CONSIDÉRANT que la demande d'honorariat peut être adressée à Madame la Préfète de Seine et Marne par le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que l'honorariat n'est assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget de la commune.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de demander à Madame la Préfète de Seine et Marne de conférer à Monsieur Daniel VACHEZ, la qualité de Maire Honoraire.

CHARGE Monsieur le Maire d'établir cette demande, au nom du Conseil Municipal, auprès de Madame la Préfète de Seine et Marne.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le 11 NOV. 2017

Publié le 11 NOV. 2017